

ne s'agissait que des recommandations, elles ne couvriraient peut-être que quelques pages. Cependant, quelque chose de plus que les simples recommandations pourrait être utile sous forme d'un mémoire destiné à aider tous les députés à aborder le problème et, enfin, à adopter ces articles en comité plénier.

Le chef de l'opposition s'est demandé qu'elles étaient les intentions du Gouvernement relativement aux grandes quantités de blé encore disponibles au pays. Je ne crois pas que l'existence de ces réserves soit à déplorer. Cette année, le Canada a, sauf erreur, recueilli la deuxième plus forte récolte de blé de son histoire, et cela à un moment où nos clients, en raison des discussions relatives au renouvellement de l'accord sur le blé, avaient déjà rempli leurs greniers à craquer. Voilà donc pourquoi jusqu'à présent la vente du blé nouveau n'a pas atteint les niveaux des années précédentes, à la même date.

L'honorable député a demandé qu'un jour soit réservé à l'étude de cette question. Je serais fort heureux de discuter avec lui, à l'amiable, du choix d'un tel jour, car je crois que nous sommes tous deux désireux de débattre cette question,—j'allais dire "battre" mais le battage est terminé depuis déjà quelque temps,—de façon à convaincre tous les députés et l'ensemble des citoyens que nous étudions la question avec toute l'attention qui convient. Je crois qu'au cours des deux prochains jours mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe) formulera une déclaration à la Chambre sur ce sujet. A la suite de cette déclaration, étant donné que le Règlement ne permet pas de prononcer plus d'un discours sur le même sujet à la Chambre, il se peut fort bien qu'il soit désirable de prendre une disposition spéciale. Je m'entretiendrai avec plaisir avec l'honorable député, afin de savoir s'il y a moyen de s'entendre sur une façon de procéder, qui serait préférable à la méthode ordinaire des discours prononcés au cours du débat sur l'Adresse, qui nous convaincrerait tous que la Chambre a eu pleinement l'occasion d'examiner cette question.

Au sujet de l'Office national du film, je me permets de rappeler à l'honorable député que le budget des dépenses pour l'année 1952 comporte, à la page 351, parmi les crédits du ministère des Travaux publics, un poste relatif à un édifice pour l'Office national du film à Montréal. Le budget des dépenses pour l'année 1952 comportait, à la page 351, un crédit à voter de nouveau. Puis, on a voté de nouveau une partie de la somme qui avait déjà été affectée à cet édifice,—et on a ajouté un autre montant,—destiné à l'Office national du film, dans le budget des dépenses de 1953.

Le crédit de \$500,000 pour l'édifice de Montréal comportait une somme de \$275,000 à voter de nouveau.

Ensuite, le 9 avril 1953, plus d'un mois avant la fin de la session, la question a fait l'objet d'une discussion, comme l'atteste la page 3858 des *Débats* de cette date.

M. Drew: S'agit-il de la déclaration du député de Kamloops (M. Fulton)?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, il s'agit d'une question posée par l'honorable représentant de Peterborough (M. Fraser). Le crédit même figure à la page 399 du budget des dépenses pour l'année 1953-1954.

Cette question a surgi à la suite d'une proposition émanant du commissaire de l'Office du film, M. Irwin, qui a étudié l'ensemble de la question. Il n'a pas recommandé que le siège,—les bureaux du commissaire et de ses adjoints,—soient déménagés à Montréal; il a proposé qu'on érige à Montréal un édifice pour les services d'exploitation ou de production de l'Office du film.

La situation n'a pas changé. Le commissaire de l'Office du film et son personnel immédiat,—c'est-à-dire l'administration centrale de l'Office du film,—demeureront à Ottawa. L'édifice qu'on construira sera destiné aux services de production de l'Office du film à Montréal, pour les raisons données à l'époque par le commissaire de l'Office du film. Ce sont les recommandations du bureau des gouverneurs qui ont servi de base aux crédits votés par la Chambre en 1952, 1953 et 1954. Voilà la situation. Il se peut que l'attention de la population d'Ottawa n'ait pas été suffisamment attirée alors par ces crédits et ce n'est que lorsqu'elle s'est rendu compte qu'un emplacement avait été acquis à Montréal et que le projet était sur le point de se réaliser pour de bon, qu'on a commencé à faire de l'agitation. Le Gouvernement, après avoir étudié de nouveau ce projet ainsi que les observations soumises par le conseil municipal et le *board of trade* d'Ottawa, en est venu à la conclusion de ne pas recommander au Parlement d'apporter de changement aux décisions qui ont été ainsi prises.

La question à laquelle le chef de l'opposition (M. Drew) semble avoir attaché la plus grande importance,—et à ce propos je suppose que je devrais le saluer en levant mon haut de forme socialiste,—est la décision ayant trait à la demande présentée par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien en vue d'obtenir un permis d'exploiter un service aérien de transport de marchandises entre Montréal et Vancouver. Le chef de l'opposition voit une grande menace à l'économie canadienne